

# Ville de Saint-Honoré

## AVIS PUBLIC


### AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, que:

Le conseil de cette Ville, à une séance régulière tenue à la salle municipale le 4 décembre 2017 a adopté le règlement 741 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage #707 modifiant la grille des spécifications dans la zone 38-1 Af et dans la zone 28 Rt et modifier l'article 5.7.10 dispositions relatives aux maisons mobiles..

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau du directeur général et ledit règlement entrera en vigueur le jour suivant l'affichage du présent avis.

Ce règlement a reçu toutes les approbations requises par la loi.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce quatrième jour de janvier  
deux mille dix-huit.**



Stéphane Leclerc, CPA, CMA  
Secrétaire-trésorier et  
directeur général

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général, de la Municipalité de Saint-Honoré, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'édifice municipal et sur le site Internet le 4 janvier 2018, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4<sup>e</sup> jour de janvier 2018.

